

**Décision portant nomination d'un ordonnateur secondaire
Institut Régional de Formation Europe centrale et orientale – Munich - Allemagne**

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 452-1, D. 452-14 et D. 911-42 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 186 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat individuel et la lettre de mission établis par l'AEFE en faveur de Mme Valérie KROES, en tant que cheffe de l'Institut régional de formation Europe centrale et orientale,

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} septembre 2025, Mme Valérie KROES est nommée ordonnateur secondaire de l'Institut régional de formation Europe centrale et orientale, placé en gestion directe auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 2 : En cette qualité, Valérie KROES est chargée de l'exécution du budget de l'Institut régional de formation mentionné à l'article 1^{er}.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement désigné à l'article 1^{er}.

Fait à Paris, le 29 août 2025



Claudia SCHERER-EFFOSSE